

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 décembre 2025

RECONNAÎTRE UNE POLITIQUE NATIONALE D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET À ADAPTER LES MÉCANISMES D'ASSURANCE - (N° 2193)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Non soutenu

N° 1

AMENDEMENT

présenté par
M. Sitzenstuhl

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 7, après le mot :

« physiques, »,

insérer le mot :

« agricoles, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à expliciter la préoccupation agricole indispensable à toute réflexion sur les effets du changement climatique.